

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-441-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-441 VISANT À AUTORISER LES LOGEMENTS ACCESSOIRES DANS CERTAINS SECTEURS DE BOUCHERVILLE AFIN :

- D'autoriser les logements accessoires sur les lots longeant l'ensemble de la rue Mackenzie
-

CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2) sanctionnée le 21 février 2024;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 94 prévoit qu'aucun règlement d'urbanisme d'une municipalité ne peut interdire l'aménagement d'un logement accessoire lorsque certaines conditions sont réunies;

CONSIDÉRANT la possibilité pour une municipalité de soustraire toute partie de son territoire à l'application du premier alinéa de l'article 94 par l'adoption d'un règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut, pour un logement accessoire, fixer, par règlement, des normes d'implantation, de construction, d'architecture, de stationnement et d'aménagement des terrains destinées à remplacer les normes prévues par un règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ne s'appliquent pas à un tel règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté en séance du conseil municipal le 26 août 2025;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le règlement 2025-441 est modifié par le remplacement de l'annexe 2 par le plan intégré au présent règlement à titre d'annexe 1.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

